

## LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 mars 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**Juillet 2019**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 juillet 2019, au moins 535 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

*SIGLES ET ABREVIATIONS*..... 3

*0. INTRODUCTION*..... 4

*I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME* ... 5

*I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE* .....5

*I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES*.....5

*I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES* .....6

*I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES* .....7

*I.3. DES PERSONNES TORTUREES*.....7

*I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT*.....8

*I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE* .....8

*II. FAITS SECURITAIRES*..... 8

*III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS*..... 10

*WEBOGRAPHIE*..... 12

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**CNL** : *Congrès National pour la Liberté*

**CPI** : *Cour Pénale Internationale*

**EAC** : *East African Community*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**UA** : *Union Africaine*

**UE** : *Union Européenne*

**VBG** : *Violences Basées sur le Genre*

## 0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel de juillet 2019 est un condensé des bulletins hebdomadaires Iteka n'Ijambo du n° 169 à 172.

Dans ce rapport, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas d'enlèvement et/ou de disparition forcée, des cas de VBG, des cas de tortures, des cas d'arrestations arbitraires et d'autres faits relevés.

Ainsi, au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 28 personnes ont été tuées dont 8 cadavres retrouvés, 5 personnes enlevées et/ou portées disparues, 6 victimes de VBG, 14 torturées et 66 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 3 femmes et 1 mineur tués, 16 femmes et 2 mineurs arrêtés.

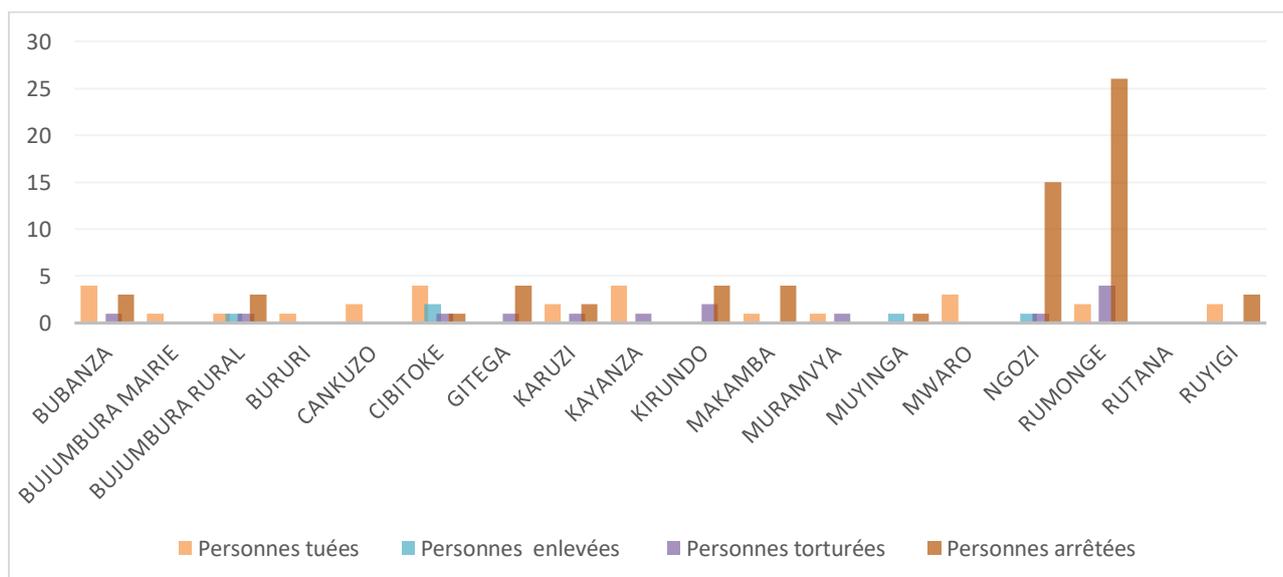
Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas les enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des actes d'intimidations et des attaques armées ont été rapportés dans différents coins du pays au cours de cette période.

Des attaques des permanences du parti CNL ont été également rapportées dans certaines provinces du pays.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

**Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi au mois de juillet 2019**



Dans ce rapport du mois de juillet 2019, comme le montre le graphique ci-dessus, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont notamment des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures et d'arrestations arbitraires.

Les effectifs des personnes tuées au cours de ce mois s'élèvent à 28 cas. Ainsi, les provinces de Bubanza, Cibitoke et Kayanza viennent en tête avec 4 cas chacune, suivies de Mwaro avec 3 cas. Les provinces Cankuzo, Karuzi, Rumonge et Ruyigi ont chacune 2 cas.

Les 5 cas d'enlèvement et/ou de disparition forcée ont été relevés dans les provinces de Cibitoke avec 2 cas, Bujumbura rural, Muyinga et Ngozi avec 1 cas chacune.

Sur un total de 14 cas de torture relevés au cours du mois de juillet 2019, la province de Rumonge vient en tête avec 4 cas, suivie de celle de Kirundo avec 2 cas.

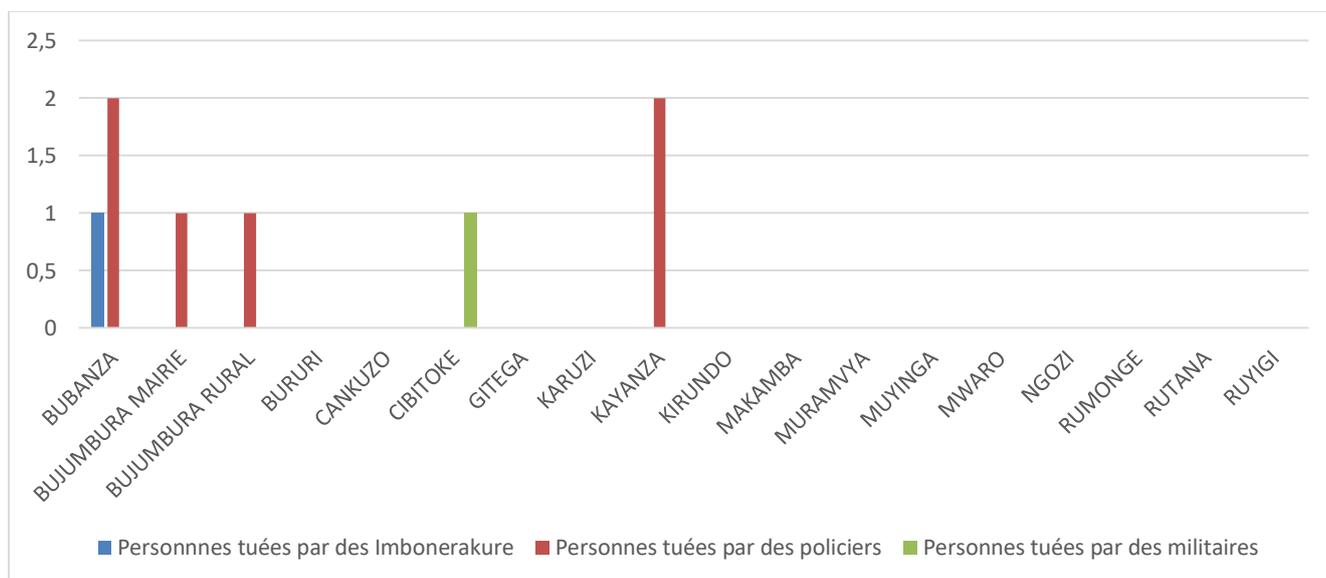
Sur un total de 66 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Rumonge vient en tête avec 26 cas, suivie de Ngozi avec 15 cas. Les provinces de Gitega, Kirundo et Makamba ont enregistré chacune 4 cas.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES***

***Figure II : Graphique des personnes tuées par des agents étatiques***

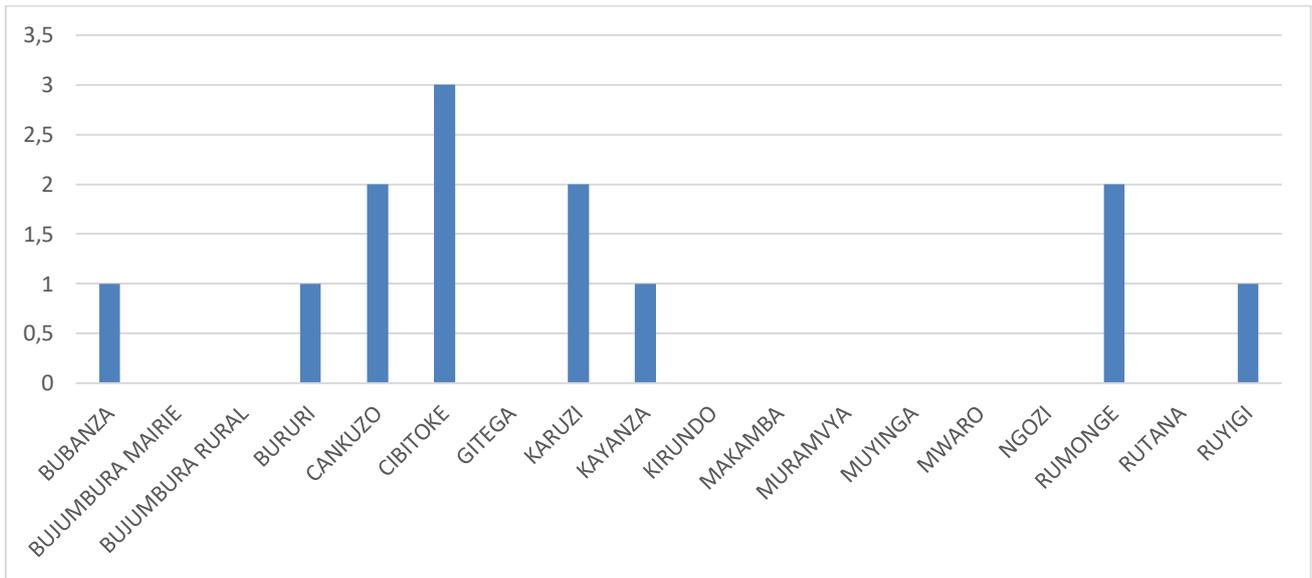


Au cours du mois de juillet 2019, huit personnes ont été tuées par des agents étatiques. En effet, les présumés auteurs qui viennent en tête sont des policiers avec 6 cas, suivis des Imbonerakure et des militaires avec 1 cas chacun.

La province qui vient en tête est celle de Bubanza avec 3 cas, suivie de Kayanza avec 2 cas. Les provinces de Bujumbura Mairie, Bujumbura rural et Cibitoke ont 1 cas chacune.

### ***1.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

**Figure III : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés**

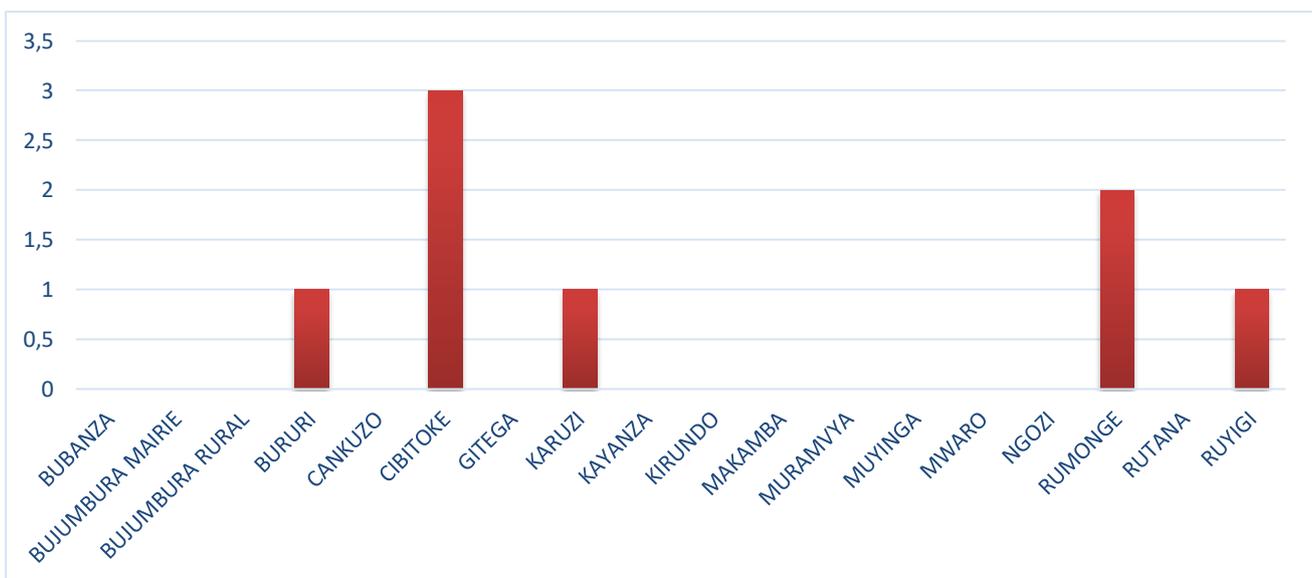


Au cours du mois de juillet 2019, treize personnes ont été tuées par des gens non identifiés. Ce phénomène de personnes tuées par des gens non identifiés est inquiétant par son nombre élevé et le silence des autorités administratives et policières.

Les provinces les plus frappées sont celles de Cibitoke avec 3 cas, Cankuzo, Karuzi et Rumonge avec 2 cas chacune.

Ainsi, la plupart de ces personnes tuées par des gens non identifiés ont été retrouvées cadavres.

**Figure IV : Cadavres retrouvés**



Comme la figure ci-haut l'illustre, au cours du mois de juillet 2019, la Ligue Iteka a relevé 8 cas de cadavres retrouvés. Les provinces les plus touchées sont celles de Cibitoke avec 3 cas et de Rumonge avec 2 cas. La plupart des victimes sont retrouvées avec des signes de torture physique montrant qu'elles ont été tuées.

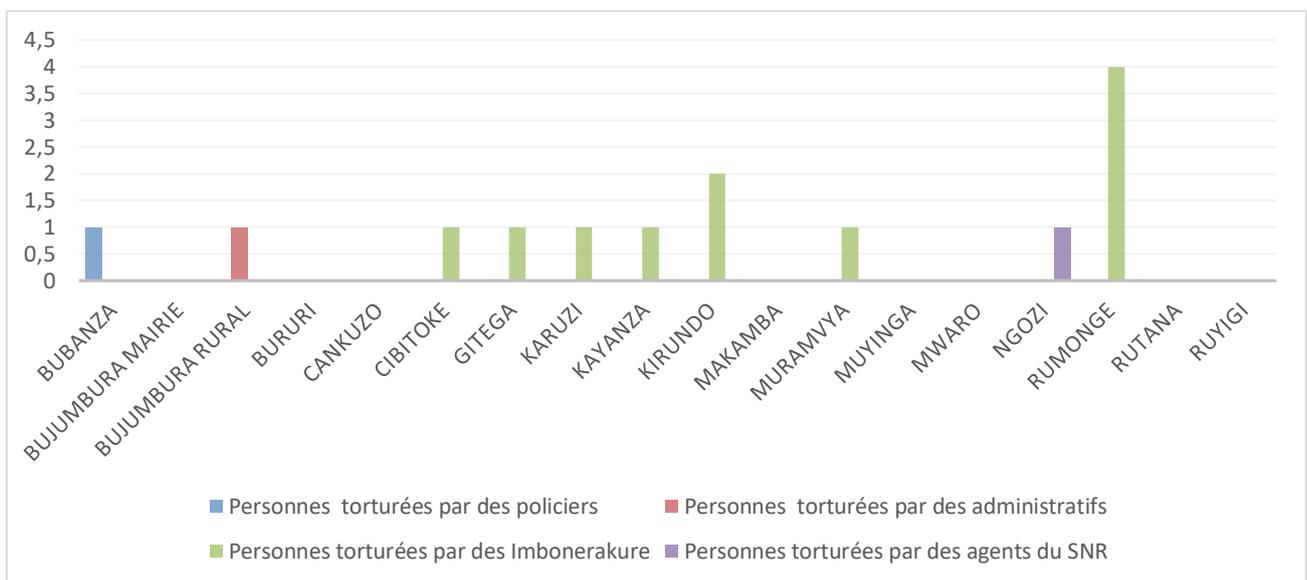
Certaines autorités administratives au niveau local se pressent à enterrer les cadavres sans qu'aucune enquête ne soit diligentée en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

### ***1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES***

Au cours du mois de juillet 2019, la Ligue Iteka a relevé 5 cas de personnes enlevées et/ou portées disparues. Les présumés auteurs sont des agents du SNR avec 3 cas et des gens non identifiés avec 2 cas. Les provinces touchées par ces actes d'enlèvement sont Cibitoke avec 2 cas, Bujumbura rural, Muyinga et Ngozi avec 1 cas chacune.

### ***1.3. DES PERSONNES TORTUREES***

***Figure V : Graphique des personnes torturées***



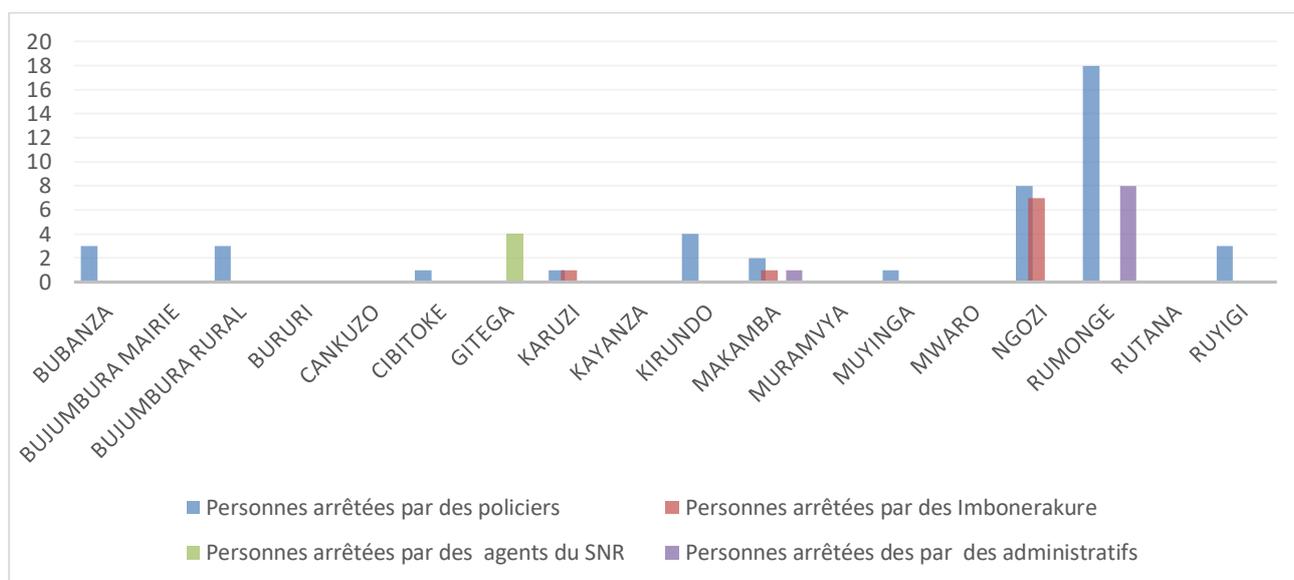
Au cours du mois de juillet 2019, la Ligue Iteka a relevé 14 cas de victimes de torture. Les provinces de Rumonge et Kirundo viennent en tête avec respectivement 4 cas et 2 cas.

Les victimes de torture les plus visées sont des membres du parti CNL avec 9 cas sur un total de 14 cas.

Les présumés auteurs de ces cas de torture sont des membres de la milice Imbonerakure avec 11 cas tandis que des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont des présumés auteurs de 1 cas chacun.

#### ***1.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT***

**Figure VI: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement**



Comme le graphique ci-dessus le montre, au cours du mois de juillet 2019, la Ligue Iteka a enregistré 66 victimes d'arrestations arbitraires dont 2 femmes et 16 mineurs dans différents coins du pays. Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des éléments de la police avec 44 cas, des membres de la milice Imbonerakure et des agents de l'administration avec 9 cas chacun, des agents du SNR avec 4 cas.

La province de Rumonge vient en tête avec 26 cas d'arrestations arbitraires, suivie de Ngozi avec 15 cas, de Makamba, Kirundo et Gitega avec 4 cas.

Sur 66 victimes d'arrestations arbitraires, figurent 30 membres des partis politiques dont 29 membres du parti CNL et 1 membre du parti CNDD-FDD.

#### ***1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 6 cas de violences basées sur le genre. Les victimes des VBG ont été répertoriées dans les provinces de Makamba avec 2 cas, Gitega, Kirundo, Muramvya et Ruyigi avec 1 cas chacune.

## ***II. FAITS SECURITAIRES***

Au cours du mois de juillet 2019, la Ligue Iteka a relevé 7 cas de personnes tuées dont 2 femmes tuées suite aux règlements de compte dans les provinces de Kayanza et Mwaro ainsi qu'1 mineur à Mwaro.

En outre, 5 cas de personnes blessées suite aux attaques des hommes armés non identifiés ont été relevés.

Des cas de destructions des permanences du parti CNL et des champs appartenant aux membres du parti CNDD-FDD ont été observés dans certaines provinces du pays.

Des contributions forcées pour les élections de 2020 et pour la solidarité, organisées par le parti CNDD-FDD ont été répertoriées dans toutes les provinces du pays.

Des cas de détention des effets militaires par des membres du parti CNDD-FDD surtout les membres de la milice Imbonerakure ont été relevés.

Des cas d'interdiction aux membres du parti CNL de tenir des réunions pacifiques ont été relevés dans la plupart des provinces du pays.

Des actes d'intimidation orchestrés par des membres de la milice Imbonerakure, des policiers et des administratifs ainsi que des cadres du parti CNDD-FDD à l'encontre des membres des partis politiques d'opposition en général et ceux du parti CNL en particulier ont été répertoriés dans certaines provinces du pays.

.

### **III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Des violations des droits de l'homme, des atteintes et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvement et/ou de disparition forcée, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants et prétendus opposants sont signalés.

Des cas de violences basées sur le genre ont été également relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des actes d'intimidation, des contributions forcées pour les élections de 2020 et pour la solidarité, des cas de détention des effets militaires et des cas d'interdiction aux membres du parti CNL de tenir des réunions ont été aussi observés dans le pays.

Des jeunes de la milice Imbonerakure, des administratifs, des policiers, des agents du SNR et des cadres du parti CNDD-FDD ont été les présumés auteurs des violations des droits de l'homme observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

#### **A) Au Gouvernement du Burundi :**

- De désarmer la population en général et démanteler la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui s'est substituée aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations des droits de l'homme;
- De reprendre le dialogue avec les différents protagonistes dans la résolution du conflit burundais ;
- De garantir les droits et les libertés publics afin de renforcer la gouvernance démocratique au Burundi.

#### **B) A l'UA**

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans la relance du dialogue inter burundais ;
- De s'approprier du rôle de la médiation dans la résolution du conflit burundais.

#### **C) A l'UE**

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire technique et financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de dialoguer avec tous les acteurs au conflit burundais.

#### **D) Au Conseil de Sécurité des Nations Unies**

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;

- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans la reprise du dialogue inter-burundais ;
- De s'approprier du rôle de la médiation dans la résolution du conflit burundais.

#### **E) A l'EAC**

- De prendre des sanctions contre le pouvoir burundais qui continue à saboter les efforts de la médiation ;
- De prendre toutes les stratégies nécessaires pour la relance du dialogue inclusif inter-burundais.

#### **F) A la population**

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et aux enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

#### **G) A la CPI :**

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

## ***WEBOGRAPHIE***

Bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo n°169:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/07/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-169.pdf>

Bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo n°170:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/07/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-170.pdf>

Bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo n°171:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/07/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-171.pdf>

Bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo n°172:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/07/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-172.pdf>